

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 Juin 2014
Compte-rendu

L'an deux mil quatorze, le cinq Juin à 20H30 s'est réuni le conseil municipal en séance ordinaire, sous la Présidence de Marie-Claude HEURTEAUX, Maire

PRESENTS : Mme HEURTEAUX Marie-Claude, M. BEAUMONT François, Mme BAUDRY Nathalie, Mme BLONDEL Françoise, M. BOISSIÈRE Sébastien, M. GRIFFON Jean-Philippe, Mme MARTINS Carminda, Mme PORTEJOIE Sophie, M. IMBAULT Xavier, M. CLAUSIER DEMANNOURY Vincent

ABSENT EXCUSE : M. MEYER Éric (donne pouvoir à Mme HEURTEAUX Marie-Claude)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PORTEJOIE Sophie

1/.Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 2 Mai 2014

2/. CREATION D'EMPLOI D'UN ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS NON COMPLET

Après l'exposé de Madame le Maire,

CONSIDERANT qu'il faut recruter un Adjoint Technique afin d'entretenir les locaux de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 14 heures par semaine et ce à compter du 5 mai 2014.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6413 du BP 2014.

3/. CENTRE D'ENFOUISSEMENT (CET)

VU la nouvelle installation des conseillers municipaux suite aux élections municipales du 23 mars 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REITÈRE sa plus ferme opposition à la création d'un centre d'enfouissement sur la commune de Saint-Escobille quelques en soient la forme ou la catégorie.

4/. REMPLACEMENT VITRAIL ÉGLISE

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'elle a reçu deux devis concernant le remplacement du vitrail cassé à l'Église.

- Ste ANIMA Vitrail pour 1050.00 € TTC
- Marc Thébault pour 1070.00 € TTC

Le Conseil Municipal décide de prendre la Société ANIMA Vitrail.

5/. APPROBATION DES CONCLUSIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR L'ASSAINISSEMENT

VU la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement du 15/03/2010 au 14/04/2010,

VU les différentes observations consignées dans le registre d'enquête,

VU l'opposition presque unanime de la population,

CONSIDERANT l'avis défavorable du commissaire enquêteur sur l'éventuel projet d'assainissement collectif du bourg,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avis du commissaire enquêteur, et décide de valider le schéma directeur d'assainissement non collectif pour l'ensemble de la commune.

6/. APPROBATION DES CONCLUSIONS DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LES EAUX PLUVIALES

VU la mise à l'enquête publique du zonage des eaux pluviales du 15/03/2010 au 14/04/2010,

VU les différentes observations consignées dans le registre d'enquête,

CONSIDERANT l'avis favorable du commissaire enquêteur pour le schéma des eaux pluviales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avis du commissaire enquêteur, et décide de valider le schéma directeur des eaux pluviales.

7/. ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Des devis complémentaires sont demandés pour :

- Le nettoyage et l'entretien des deux fossés d'eaux pluviales jusqu'à la rivière
- Entretien du chemin Montoir de Cottainville.

8/.QUESTIONS DIVERSES

1/. Sécurité Routière :

Le Conseil Municipal met en œuvre un plan Sécurité Routière dans le but de lutter contre la vitesse excessive sur l'ensemble de la commune.

2/. Point sur l'Abri Bus :

Suite à la révision du plan du géomètre, les demandes de devis aux entreprises sont en cours ainsi que le plan de financement.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,